

LOTUS BAKERIES SA

Publication des notifications reçues conformément à l'article 29 de la Loi du 2 Mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Conformément les stipulations de l'article 29 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Lotus Bakeries SA annonce d'avoir reçu le 30 avril 2010 les notifications suivantes de participation dans Lotus Bakeries SA:



Situation au 27 avril 2010





(1) Lotus Bakeries Group Services NV est contrôlée pour 99,8 % par Lotus Bakeries NV et pour 100 % par le Groupe Lotus Bakeries. Lotus Bakeries NV est contrôlée pour 57,78 % par Stichting Administratiekantoor van aandelen Lotus Bakeries. Stichting Administratiekantoor van





Les notifications originales de participation sont disponibles sur notre corporate website www.lotusbakeries.com dans la rubrique investor relations/guide de l'actionnariat.



Pour plus d'information, veuillez vous adresser à :

aandelen Lotus Bakeries n'est pas contrôlée.

Matthieu Boone, CEO Filip Standaert, Corporate Secretary Tel: +32-09-376.26.02 Tel: +32-09-376.26.02

e-mail: filip.standaert@lotusbakeries.com







